



REVISION DU PROJET D'ETABLISSEMENT IME
Dernier trimestre 2017

RU DE TRAVAIL DU 21 SEPTEMBRE 2017 (08h00-09h00)
G3 : « le projet personnalisé », réactualisation de la fiche n°11

Personnes présentes :

Professionnels :

- Karine Arnaud, Nicolas Baudry, Anne Guy, Céline Lacroix, Cécile Lesage, Christophe Machet, Géraldine Rabouille, Josiane Rouchon

Parents :

- Mme Fung

Personnes invitées :

- Patrick Bizon, Elodie Carroz, Fabien Laperriere

RAPPEL

Objectif du groupe :

Mise à jour de la fiche « projet personnalisé ». 4 réunions sont prévues afin de revisiter la fiche n°11 du précédent projet d'établissement (2013). Des réunions supplémentaires pourront être mises en place si besoin.

Méthode :

- Installation du groupe pour faire équipe (rencontre, présentations, contexte)
- Lecture ou relecture de la fiche existante
- Travail avec l'outil « affirmation thèse » pour favoriser un travail collaboratif et l'intelligence collective
- Préparation réunion suivante

Notre devise :

- C abolir la critique
- Q viser la qualité, le fourmillement des idées
- F favoriser la fantaisie
- D démultiplier, dynamique participative



REVISION DU PROJET D'ETABLISSEMENT IME Dernier trimestre 2017

1° / Le contexte et les enjeux :

*La loi du 2 janvier 2002 est venue renforcer les droits des usagers, et notamment :

- Le droit à un accompagnement adapté aux spécificités de la personne, à ses aspirations et à ses besoins, à l'évolution de sa situation respectant son consentement éclairé (ou à défaut celui de son représentant légal)
- Le droit d'exercer un choix dans ces prestations adaptées (dans le respect de l'éventuel cadre judiciaire)
- Le droit de participation directe de l'utilisateur ou de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne

Les recommandations en matière de personnalisation de l'accompagnement concernent l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (CASF, art. L.312-1 et L.313-1-1). Elles nécessitent d'être adaptées par chaque équipe professionnelle à la spécificité des situations des personnes accompagnées et aux missions des établissements/services.

Les droits, affirmés dans la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, sont réaffirmés et complétés dans plusieurs textes législatifs, notamment dans le champ du handicap où le plan personnalisé de compensation prend en considération les besoins et les aspirations formulés par écrit par la personne (et/ou son représentant légal).

*L'APEI retient 4 valeurs à décliner dans notre travail quotidien :

Professionnalisme
Respect
Engagement
Responsabilité

*Une formation des salariés pour améliorer nos modalités de travail en partenariat avec les familles, avec pour objectif final la rédaction d'une charte définissant ce partenariat.

*Un groupe de travail transversal à l'APEI qui réfléchit : « sur le statut psycho-social d'adulte et son appropriation sur la notion d'autodétermination ».



REVISION DU PROJET D'ETABLISSEMENT IME
Dernier trimestre 2017

2° / Proposition d'un travail à partir d'affirmations :

**« A l'IME, le projet personnalisé est une démarche dynamique de co-construction, entre la personne accompagnée, son représentant et l'équipe des professionnels ».*

Tout à fait faux : 0

Plutôt faux : 1

Entre les deux : 3

Plutôt vrai : 7

Tout à fait vrai : 1

Ce qui ressort de ce travail :

-plutôt faux :

°Recueillons-nous suffisamment les attentes des familles ?

°Le projet est souvent une construction des professionnels.

°Tendance à faire adhérer à nos objectifs surtout quand le jeune est très démuni ou que les parents s'impliquent peu.

°Le projet final visualisé pour l'enfant est très souvent éducatif, quid du pédagogique, du thérapeutique, la notion de projet global ?

-plutôt vrai :

°effort de recueil des attentes des parents et du jeune

°pluridisciplinarité

°écoute réelle et co-construction mais nous ne partageons pas tous la même réalité. Les besoins et exigences des uns et des autres ne font pas toujours bon ménage.

-quelques doutes :

°règle générale mais le partage avec certains professionnels comme avec certaines familles peut être plus compliqué.

Complexe de co construire à 3 partenaires (jeunes, familles, professionnels=

La co construction complexe, inégalité de situations

La question : comment ne pas imposer nos objectifs à la famille ?

Quelle réalité des possibles ensemble ?



REVISION DU PROJET D'ETABLISSEMENT IME
Dernier trimestre 2017

-tout à fait vrai

Mme FUNG exprime qu'à titre perso, elle n'a jamais manqué de communication, par contre d'autres familles ont pu avoir des ressentis différents.

Poursuite du travail à la prochaine rencontre le 19/10/17

J.ROUCHON